

LANCEMENT DU PROJET « ESaN », « Enseignement en Santé Numérique » (A.M.I. « Compétences et Métiers d'Avenir », France 2030)

Dossier de presse - Clermont-Ferrand, jeudi 23 octobre 2025



Sommaire

Communiqué de presse	3
L'essentiel à retenir	5
Contexte : l'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et Métiers d'Avenir » (AMI CMA) de l'Etat	6
La réception du projet ESaN par le comité d'expertise de l'AMI CMA	7
Le projet ESaN en résumé	7
Calendrier de déploiement	8
Contact presse	8

Communiqué de presse

À Clermont-Ferrand, le 23 octobre 2025

Les UFRs de santé de l'Université Clermont Auvergne à la pointe de la formation aux enjeux de santé numérique

Les trois Unités de Formation et de Recherche (UFR) en santé de l'Université Clermont Auvergne (Médecine et Professions Paramédicales, Pharmacie, Odontologie), se préparent à former les étudiants et les professionnels d'aujourd'hui au système de santé de demain. Le projet « ESaN », « Enseignement en Santé Numérique », déposé dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir » de France 2030, a reçu du gouvernement une dotation de 2 millions d'euros, pour déployer, à partir de septembre 2026, la première formation structurée, immersive, interactive et pluriprofessionnelle sur les enjeux de la transformation numérique du système de santé, à destination des étudiants et professionnels du secteur.

L'objectif de l'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et Métiers d'Avenir » (AMI CMA), qui s'inscrit dans le cadre du plan France 2030, est simple autant qu'ambitieux : créer les dispositifs médicaux de demain. Constatant le manque de formation structurée aux enjeux de la transformation numérique du système de santé, les trois UFRs de santé de l'Université Clermont Auvergne ont soumis en réponse à cet AMI un projet commun baptisé « Enseignement en santé numérique » (« ESaN »), avec une ambition simple : **former à l'horizon 2030 plus de 2000 professionnels de santé et médico-sociaux** aux trois grandes sous-thématiques de la transformation numérique du système de santé, à savoir la **communication et les données de santé numériques**, la **télésanté** et la **cybersécurité**.

En plus d'une **évaluation particulièrement positive** par le comité d'expertise indépendant, le projet EsaN a reçu au printemps 2025 une dotation de **2 millions d'euros**, grâce à laquelle les UFRs de Médecine et Professions Paramédicales, de Pharmacie, et d'Odontologie déployeront, entre septembre 2026 et septembre 2028, un set complet d'outils et modules de formation initiale et continue, pour doter les étudiants et professionnels de santé d'un **socle de connaissances et de compétences solide** sur les enjeux de la santé numérique dans leur pratique professionnelle.

Une **plateforme d'e-learning** mettra à leur disposition des supports de formation ainsi que des logiciels et applicatifs métier grâce auxquels ils pourront s'exercer à la pratique de la santé numérique. En présentiel, des **plateaux d'apprentissage** permettront de reproduire des parcours de soin simulés des patients, et de former les professionnels et futurs professionnels à leur traduction numérique. L'entraînement et la formation à la télésanté (téléconsultation ou télésoin) proposés par le projet ESaN pourraient en outre apporter une réponse partielle aux enjeux de l'accès aux soins.

Basé sur le **principe d'apprentissage par simulation**, le projet ESaN complètera les dispositifs qui bénéficient déjà aux étudiants de santé clermontois au sein des **départements de simulation** des trois UFRs de Santé du site, lesquels reproduisent les conditions d'exercice réel des professions médicales. Des scenarii seront en outre élaborés de façon conjointe aux trois UFRs, pour permettre aux soignants et futurs soignants **d'acquérir les réflexes de la prise en charge pluriprofessionnelle**, voulue par la loi de modernisation du système de santé.

Pour le Président de l'Université Clermont Auvergne, Mathias BERNARD, « *la qualité des dispositifs de formation proposés par le projet ESaN, saluée par le comité d'experts, est une preuve s'il en fallait une de la capacité remarquable des acteurs de la formation et de la santé du site Clermont Auvergne à innover et à concevoir des dispositifs inédits, appelés à essaimer au-delà de l'Auvergne. Je salue également le soutien des opérateurs de santé que sont le CHU de Clermont-Ferrand et le Centre Jean Perrin, ainsi que celui des unions professionnelles de santé, grâce auxquels ces outils et supports de formation, indispensables à l'heure de la transformation numérique du système de santé, pourront bénéficier non seulement aux étudiants mais également aux professionnels en exercice du site et de la Région, répondant au passage à l'enjeu fort de l'accessibilité des soins en zone peu dense* ».

De leur côté, les trois Doyens-Directeurs* des UFRs de santé de l'Université Clermont Auvergne se réjouissent de la rapidité d'exécution du contrat avec l'ANR, qui permettra de tenir le calendrier envisagé, et de commencer à former, dès la rentrée de septembre 2026, les étudiants de Médecine et des Professions paramédicales, de Pharmacie et d'Odontologie ainsi que les professionnels en libéral, à l'ensemble des enjeux de la santé numérique.

*Pr. Pierre CLAVELOU, Doyen-Directeur de l'UFR de Médecine et Professions Paramédicales, Pr. Christiane FORESTIER, Doyen-Directeur de l'UFR de Pharmacie, Pr. Emmanuel NICOLAS, Doyen-Directeur de l'UFR d'Odontologie

CONTACT PRESSE :

Claire Hardy, Chargée des relations médias : claire.hardy@uca.fr – 06 43 35 72 01

L'essentiel à retenir

- ➔ Le projet ESaN, « Enseignement en santé numérique » déposé par l'Université Clermont Auvergne pour le compte de ses trois UFRs de santé en réponse à l'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et Métiers d'Avenir » de France 2030, a obtenu un financement de **2 millions d'euros** pour mettre en œuvre dès 2026 la **première formation structurée autour des enjeux de la santé numérique, à destination des étudiants et professionnels de santé.**
- ➔ Le projet ESaN a fait l'objet d'une évaluation extrêmement positive de la part du comité d'expertise de l'AMI, qui a mis en avant le **caractère innovant des dispositifs de formation envisagés**, à travers notamment le recours à **l'apprentissage par simulation, au cœur des différents dispositifs qui seront mis en œuvre.**
- ➔ Les dispositifs qui seront déployés dans le cadre du projet ESaN combineront la mise à disposition de ressources numériques via une **plateforme dédiée de e-learning**, et des temps de formation en **plateaux d'apprentissage**, qui reproduiront des parcours de soin simulés pour entraîner les étudiants et professionnels de santé à la traduction numérique de ce parcours de soin, et reproduiront les conditions d'exercice de téléconsultation ou télésoin.
- ➔ Les supports et modules de formation permettront de former, à l'horizon 2030, plus **de 2000 professionnels de santé et du secteur médico-social** aux enjeux liés à la transformation numérique du système de santé, en s'assurant notamment que chaque apprenant :
 - **Connaisse les outils et services numériques** utilisés par les différents acteurs du soin ;
 - Sache gérer les interactions informatisées avec les autres acteurs du soin en veillant à **la sécurité des données** ;
 - Maîtrise les outils et le cadre légal de la pratique de la **télésanté** ;
 - Soit capable d'agir de la meilleure façon possible en cas de **cyberattaque** sur les données recueillies.
- ➔ Le projet ESaN prend également en compte l'évolution de la prise en charge des patients vers une **approche globale** dans laquelle l'ensemble des intervenants auprès de chaque patient devront agir de façon coordonnée : des scenarii d'apprentissage par simulation seront ainsi spécifiquement **conçus en commun par les trois UFRs de santé**, pour permettre aux étudiants des différents domaines d'acquérir les **réflexes de la prise en charge pluriprofessionnelle.**
- ➔ Porté par un consortium resserré composé de représentants des trois UFRs de Santé de l'Université Clermont Auvergne, le projet ESaN a été conçu en partenariat avec deux acteurs incontournables du soin et de la formation des soignants en Auvergne : le CHU de Clermont-Ferrand et le Centre Jean Perrin de Clermont-Ferrand, et avec le soutien de l'ensemble des opérateurs du secteur de la santé en Auvergne.

Contexte : l'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et Métiers d'Avenir » (AMI CMA) de l'Etat

L'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir » (AMI-CMA) s'inscrit dans le cadre de France 2030 et vise à préparer les compétences nécessaires pour répondre aux besoins des secteurs stratégiques et émergents de demain.

L'AMI est porté par le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI) et géré pour le compte de l'État par l'Agence nationale de la recherche (ANR) et la Caisse des dépôts et des consignations (CDC). Le ministère du Travail et de l'Emploi est l'un des ministères pilotes, aux côtés des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Les ministères de l'Économie, de l'Agriculture et de l'Environnement sont également associés.

Objectifs :

- Accélérer la formation aux métiers d'avenir et répondre aux besoins des entreprises et des institutions publiques en matière de formation, d'ingénierie de formation initiale et continue, et d'attractivité des formations, pour permettre l'acquisition des compétences nécessaires aux métiers d'avenir ;
- Former 400 000 personnes par an à horizon 2030 et 1 million de nouveaux diplômés d'ici 2030 sur tout le territoire.

Les projets soutenus portent notamment sur :

- La réalisation de diagnostics des besoins en compétences et en formations ;
- L'identification des initiatives et des projets en rapport avec une stratégie ou plusieurs stratégies nationales ;
- Le financement des projets les plus adaptés qui auront été sélectionnés par une procédure exigeante.

En tout, ce sont deux milliards d'euros qui sont consacrés à la création de l'offre de formation en poursuivant les objectifs et leviers France 2030.

Source : <https://travail-emploi.gouv.fr/appel-manifestation-dinterets-competences-et-metiers-davenir-ami-cma>

La réception du projet ESaN par le comité d'expertise de l'AMI CMA

A l'issue d'une instruction notablement fluide, le projet ESaN a fait l'objet d'une évaluation extrêmement positive de la part du comité d'expertise indépendant de l'AMI CMA, qui a mis en évidence plusieurs points forts du projet, n'a relevé aucun point faible, et adressé une seule recommandation au sujet de la diffusion libre de droit des ressources.

Parmi les points forts relevés par le comité d'expertise, on peut citer notamment :

- La clarté du diagnostic porté sur l'absence de formation existante aux enjeux de la transformation numérique du système de santé ;
- Le lien clair entre la formation proposée et les compétences développées chez les apprenants ;
- La pluridisciplinarité et l'approche globale des soins ;
- Le caractère innovant et réfléchi des modalités pédagogiques qui seront mises en œuvre, et notamment le recours à l'apprentissage par la simulation, qui repose sur un existant qui a déjà fait la preuve de son efficacité ;
- L'agilité du consortium et l'impact positif pour le territoire.

Le projet ESaN en résumé

Financement :

Dotation pouvant aller jusqu'à 2 millions d'euros, au titre de l'AMI Compétences et Métiers d'Avenir de France 2030.

Porteur du projet :

L'Université Clermont Auvergne, pour le compte de ses trois UFRs de Santé (Médecine et Professions Paramédicales, Pharmacie et Odontologie)

Publics visés :

- Etudiants en santé de l'Université Clermont Auvergne
 - Professionnels de santé
 - Professionnels médico-sociaux
- ➔ Objectif = plus de 2000 professionnels formés à l'horizon 2030

Mise en œuvre opérationnelle :

- Pour les étudiants en formation initiale, mise en place d'une Unité d'Enseignement (UE) – obligatoire ou facultative, soit 30 heures de formation en présentiel ou distanciel ;

- Pour les professionnels en formation continue : soit une formation courte attestante, soit une intégration dans le cadre d'un Diplôme Universitaire en Santé Numérique

Partenaires et soutiens du projet :

- CHU de Clermont-Ferrand
- Centre Jean Perrin
- L'Ordre national des médecins
- L'Ordre national des pharmaciens
- L'Ordre national des chirurgiens-dentistes
- Les Unions Régionales des Professionnels de Santé de médecine générale, chirurgie dentaire et pharmacie
- Le Groupement de Coopération Sanitaire Système d'Information Santé en Auvergne-Rhône-Alpes (GCS Sara)

Calendrier de déploiement :

- **PHASE 1** (septembre 2025 – août 2026) :

Ingénierie pédagogique : élaboration des scenarii pluriprofessionnels et acquisition des matériels techniques et technologiques.

- **PHASE 2** (septembre 2026 – août 2027) :

Mise en place de l'enseignement aux étudiants de Médecine, Pharmacie et Odontologie - Proposition de formation continue aux libéraux.

- **PHASE 3** (septembre 2027 – août 2028) :

Mise en place de l'enseignement aux étudiants en sciences maïeutiques, des infirmiers en pratiques avancées (IPA) ainsi que les paramédicaux des métiers de la réadaptation, les préparateurs-technicien en pharmacie, les apprenants techniciens en prothèse dentaire.

- **PHASE 4** (septembre 2028 – août 2029) :

Proposition de programme de formation aux professionnels du secteur médico-social

- **PHASE 5** (septembre 2029 – août 2030) :

Bilan des 4 phases, amélioration et création de nouveaux scénarii, perspectives

CONTACT PRESSE :

Claire Hardy, Chargée des relations médias : claire.hardy@uca.fr – 06 43 35 72 01

UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE

49, boulevard François Mitterrand

TSA 60032

63001 Clermont-Ferrand Cedex 1

+(33) 4 73 17 79 79 - contact@uca.fr

www.uca.fr

Facebook : /universite.clermont.auvergne

LinkedIn : /universite-clermont-auvergne

Instagram : @UniversiteClermontAuvergne